

Matinée sur les ordonnances : focus sur la mise en place du CSE et sur la rupture conventionnelle collective

VENDREDI 16 MARS DE 9H00 A 12H30

Le droit social évolue en permanence. Les entreprises doivent s'adapter, en fonction de leur contexte propre, à cet environnement changeant. Connaître et anticiper les règles est indispensable pour agir en toute sécurité juridique.

LE PRINCIPE

- Revenir sur les temps forts de l'actualité;
- Analyser un sujet, d'un point de vue pratique;
- Échanger entre DRH, experts, avocats et journalistes.

ORGANISÉE PAR :



EN PARTENARIAT AVEC :



VENDREDI 16 MARS 2018

Matinée sur les ordonnances : focus sur la mise en place du CSE et sur la rupture conventionnelle collective

Les ordonnances du 22 septembre 2017 prévoient deux mesures importantes pour les entreprises : le CSE et la rupture conventionnelle collective. Après l'adoption définitive du projet de loi de ratification des ordonnances par le Sénat le 14 février 2018, les dispositions définitives concernant la mise en place du conseil économique et social et de la rupture conventionnelle collective sont enfin connues, sous réserve d'un éventuel recours devant le Conseil constitutionnel.

Toutes les entreprises vont devoir mettre en place le CSE lors de leurs prochaines élections professionnelles et au plus tard de 1er janvier 2020. Comment ? Quel est le rôle de la CSSCT ? Comment assurer le lien de proximité avec les salariés ? Quelles mesures prévoir pour les élus non renouvelés ?

La rupture conventionnelle collective donne un cadre légal au plan de départs volontaires excluant tout licenciement. Quand et comment peut-elle être conclue ? Quelles mesures de reclassement ? Quel est le contrôle de la Direccte ? Peut-on engager par la suite des licenciements économiques ?

Telles sont les questions auxquelles répondront les intervenants de cette matinée AEF.

INTERVENANTS :

- **Laurence Pécaut-Rivolier**, magistrate à la Chambre sociale de la Cour de cassation
- **Bénédicte Quérenet-Hahn**, avocate associée, cabinet franco-allemand GGV
- **Olivier Petit**, senior manager, Alixio
- **Déborah David**, avocate associée, cabinet Jeantet
- **Joël Vives**, directeur associé, Alixio

Les matinées sont animées par Marie-Françoise Clavel, directrice de l'information juridique sociale à AEF.

Cette matinée aura lieu à la Maison des Polytechniciens - 12 rue de Poitiers - 75007 Paris.

INFORMATIONS PRATIQUES

INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

Marjorie Guillabert • AEF

Tel. : 01 83 97 41 00

E-mail : marjorie.guillabert@aef.info

LIEU

Maison des Polytechniciens

12 rue de Poitiers

75007 Paris

 12 - Solferino

HORAIRES

La matinée a lieu
de 9h00 à 12h30

Accueil café dès 8h30

